

IGÉ Environnement

L'avenir des forêts de Saône-et-Loire est-il menacé ?

Sanctuaire à préserver où ressource financière ? À l'heure où les dérèglements climatiques sont de plus en plus perceptibles, quel est l'avenir de la forêt ? Du côté de l'ONF, l'inquiétude est grande.

Ce qui a poussé Stéphane Carrusca à se reconverter et à passer le concours d'entrée de l'Office national des forêts (ONF) en 1996, c'est un voyage au Canada. « Cela a été un vrai déclic », se souvient-il en se remémorant les vastes étendues de la province québécoise. Aujourd'hui, son terrain d'action, ce sont 1 500 hectares dans le Mâconnais-Clunisois, l'une des quatre unités territoriales que compte le département (avec l'Autunois Morvan, Chalons ouest et Chalons est). Forestier par passion – « tous les forestiers ont un lien affectif avec le lieu dans lequel ils évoluent » – Stéphane Carrusca est également secrétaire départemental du syndicat Snpfen (Union syndicale solidaire).

La forêt, un poumon et une éponge

Et c'est à ce titre qu'il exprime aujourd'hui ses inquiétudes. D'un geste de la main, il désigne, par leur nom, les feuillus environnants. Ces feuillus qui, au cœur du massif de Montmain, constituent « une forêt diversifiée, aux multiples essences ». Avec tous les bienfaits qu'elle recèle : « C'est un poumon pour l'oxygène qu'elle

restitue grâce à la photosynthèse et c'est une éponge qui filtre les eaux de pluie », constate Stéphane Carrusca qui souligne aussi le rôle protecteur de la forêt contre l'érosion. Cette forêt risque-t-elle de disparaître ?

Vers une forêt standard ?

Après avoir parcouru quelques mètres, un paysage bien différent s'offre à la vue. Un espace dégagé sur plusieurs hectares. « Ces coupes à blanc se sont généralisées, souligne l'agent forestier, dans un esprit d'optimisation financière encore accentué par la mécanisation. L'industrie a besoin de bois standard, on crée des forêts standardisées. » Le symbole de cette forêt « sur mesure » s'élève déjà sur une partie du massif et semble gagner du terrain : le douglas. Il lui faut entre 50 et 60 ans pour parvenir à maturité contre 180 pour un chêne. Son coût d'exploitation est de 4 000 € l'hectare contre 10 000 € pour le second. Pour les coopératives forestières, le calcul est rapide.

Si l'ONF, établissement public industriel et commercial, n'a pas de prise sur les propriétaires privés (qui sont soumis à un plan de gestion au-delà de 25 hectares), il est essentiel selon Stéphane Carrusca, dont l'organisation fait partie d'une intersyndicale engagée pour la défense du service public, « de trouver un équilibre entre gestion économique et écosystème ».

Nathalie MAGNIEN



Stéphane Carrusca, agent forestier à l'Office national des forêts (ONF) depuis 1997 et secrétaire départemental du Snpfen. Photo JSL/Nathalie MAGNIEN

Pour la maire d'Igé, « forestier, c'est un métier »

Parmi les postes de forestiers gelés en Saône-et-Loire, celui du triage d'Igé qui regroupe les communes de Berzé-le-Châtel, Berzé-la-Ville, Bourgvilain, Milly-Lamartine, Pierreclos, Sologny, Solutré-Pouilly-Vergisson et Verzé. Pour la maire d'Igé dont le territoire est recouvert de 542 hectares de forêt, cette absence depuis plus d'un an d'un agent de l'ONF est ressentie comme « un abandon ». D'autant plus que le plan de gestion de 15 ans arrive à expiration et que le prochain qui démarre en 2020 doit être préparé. « Cela ne s'improvise pas, estime Christiane Duvernay. Les élus n'ont pas la compétence. Forestier, c'est un vrai métier. On ne peut pas faire n'importe quoi, n'importe où. » Et



Christiane Duvernay, maire d'Igé. Photo JSL/Nathalie MAGNIEN

“ Les élus n'ont pas la compétence pour gérer la forêt. On ne peut pas faire n'importe quoi, n'importe où. On a l'impression que l'on veut décapiter l'ONF. ”

Christiane Duvernay, maire d'Igé

qui dit moins d'agents, dit moins d'entretien. « On a l'impression que l'on veut décapiter l'ONF », craint Christiane Duvernay. Si la Fédération natio-

nale des communes forestières se dit favorable à récupérer la gestion de ce patrimoine, Christiane Duvernay n'est pas sur cette ligne : « ce n'est pas dans l'intérêt de la forêt, affirme-t-elle convaincue. Si on privatise, il y a le risque de viser la seule rentabilité sur la base du principe “je coupe, je plante”. Les aspects écologiques et sociaux seraient mis de côté. » Dans ce contexte, des initiatives citoyennes naissent. Dans le Morvan, des particuliers rachètent des parcelles de forêt, un projet similaire est en cours dans le Clunisois.

Nathalie MAGNIEN

Les communes versent 12 % du revenu des ventes de bois à l'ONF et paient une taxe annuelle de 2 € par hectare.

REPÈRES

- Avec 207 000 hectares, la forêt couvre un quart du territoire départemental ; 47 000 hectares bénéficient du régime forestier (ONF).
- Le taux de boisement du département est de 24 %, un taux plus faible que les moyennes nationales (31 %) et régionale (36 %).
- Les feuillus sont majoritaires à 83 %. Le volume total de feuillus sur pied est évalué à 29 millions de m³. Les bois, potentiellement destinés au bois d'œuvre, représentent un volume de 14,6 millions de m³.
- Les résineux représentent 17 % des forêts saône-et-loiriennes, localisés principalement dans le Morvan et le Clunisois-Beaujolais. Le douglas est majoritaire à 75 %.
- En Saône-et-Loire, 77 % de la propriété forestière est privée.
- En 2016, 650 000 m³ de bois ont été récoltés : 410 000 m³ destinés au bois d'œuvre ; 105 000 m³ au bois d'industrie ; 135 000 m³ pour le bois énergie.
- Avec 3 250 salariés, le département se situe au 2^e rang des employeurs de la filière forêt-bois en Bourgogne Franche-Comté.

(Source DDT. Juin 2018)

QUESTIONS À

Régis Michon, Directeur de l'Office national des forêts Saône-et-Loire-Côte d'Or

« On ne se dirige pas vers une libre gestion des forêts »

L'Office national des forêts (ONF) est en cours de restructuration. Est-ce que l'État vous donne les moyens d'accomplir votre mission ?

« Quand l'ONF a été créé en 1966 pour remplacer l'Administration des eaux et forêts, il y avait 14 000 agents. Il y en a aujourd'hui 9 000. 600 postes sont gelés dont 10 en Saône-et-Loire et en Côte d'Or. Pour la Saône-et-Loire, nous avons 30 agents sur le terrain, actuellement deux sont vacants ainsi qu'un poste administratif à Chalon. Nous travaillons pour élaborer les plans d'aménagement avec plus de 300 communes mais depuis la tempête de 1999, les difficultés financières sont chroniques, une situation due, en partie, à la chute des cours du bois. »

Une mission interministérielle vient de rendre ses conclusions à vos ministères de tutelle (Agriculture, Transition écologique et Économie, N.D.L.R.). On attend les arbitrages. Est-ce que, selon vous, il y a un risque de privatisation de la gestion des forêts

publiques ?

« L'ONF a trois missions principales : la production de bois ; la protection des forêts et l'accueil du public. Il y a un attachement fort aux forêts et, en application du code forestier, on doit conserver la gestion durable des forêts publiques. Le rôle de la forêt doit être reconnu, tout ce qu'elle apporte et pas seulement ce qui “vendable” pour éviter un raisonnement trop industriel. Une forêt avec des essences diversifiées est un moyen de résister au changement climatique. C'est là que se trouve l'essentiel de la bio diversité. Des dispositifs sont en place comme un suivi santé. Des projets sont également à l'étude qui portent en particulier sur la migration des essences. On a en effet noté que dans les forêts du quart nord-est, les hêtres poussent 30 % plus vite qu'auparavant en raison du réchauffement climatique. »

Propos recueillis par Nathalie MAGNIEN



Se chauffer au bois, une solution pour le climat ?



Ici, une coupe a été réalisée pour replanter des douglas, résistants ; ils gagnent du terrain au détriment d'une forêt diversifiée. Photo JSL/Nathalie MAGNIEN

Les avantages du chauffage au bois

- Les partisans du chauffage au bois soulignent que le bois servant à alimenter une chaudière doit être labellisé NF bois de chauffage. Il y aurait alors la certitude que chaque arbre détruit est remplacé par un autre. La pérennité des forêts se trouverait ainsi assurée.
- L'énergie au bois serait absolument neutre en CO₂. Le bois consommerait autant de gaz carbonique pendant sa croissance qu'il n'en produit

lors de sa combustion. Si on le compare aux émanations toxiques des autres énergies, le bois polluerait cinq fois moins que l'électricité et douze fois moins que le fioul.

➤ Les nouveaux appareils (50 % du parc domestique) émettent moins de polluants grâce aux évolutions techniques et au renouvellement du parc vieillissant.

Les inconvénients du chauffage au bois

- La hausse de la demande de biomasse entraîne une ges-

tion plus intensive des forêts qui peut réduire leur croissance future et faire baisser les puits de carbone qu'elles représentent. Si l'on abat une forêt, il faut compter entre 50 et 120 ans pour qu'elle retrouve son niveau de réserve de carbone.

➤ Si la biomasse était utilisée pour la construction en bois durable, elle continuerait à stocker le carbone empêchant ainsi les émissions de CO₂ résultant de la production de matériaux comme l'acier ou le béton.

(Source Fern, ONG de défense de l'environnement, 2016)